



DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Formulaire T7 : Formulaire de signalement.

Identification de l'arbitre

Nom et prénom :

Numéro de licence :

Titre :

Identification du tournoi

Nom :

Numéro d'homologation FFE :

Dates du tournoi :

Identification du licencié- Un formulaire regroupant plusieurs joueurs ne sera pas accepté.

Nom et prénom :

Numéro de licence :

Précision du signalement

Catégorie du signalement

- Forfait non prévenu et dont l'explication a été jugée insuffisante par l'arbitre
- Refus répété de respect des règles du jeu ou des directives de l'arbitre
- Flagrant délit de triche
- Violence (physique, verbale, psychologique,...)
- Autre

Description des faits :

Pièces jointes au signalement (L'arbitre effectuant ce signalement s'engage à fournir toute information ou document demandé par la direction juridique pouvant permettre une meilleure compréhension des faits..)

Date :

Signature de l'arbitre : _____

Document à destination de la Direction Juridique de la DNA.

Le signalement est traité par la direction juridique qui établira si la saisie d'une instance disciplinaire est nécessaire et lancera la procédure.

Dans tous les cas, le joueur ou la joueuse est informé de ce signalement qui est mis en archive pour une durée de deux ans. Le joueur/La joueuse dispose d'un droit de réponse à ce signalement qui sera ajouté aux pièces mises en archive.

L'arbitre qui le souhaite peut toujours effectuer par lui même la démarche de saisine d'une instance disciplinaire pour des cas graves ou pour lesquels il est directement concerné.